

PROCHAINE PERMANENCE POUR LES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE

SAMEDI 23 JUIN 2018
de 9h00 à 11h30
dans les locaux de la cantine

Si vous optez pour le prélèvement automatique,
pensez à apporter votre RIB



Aucun repas ne sera servi sans la fiche de
renseignement dûment complétée et sans les
chèques de caution et de cotisation.



Les documents seront à remplir le jour de
l'inscription.